

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2017 - 129 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – N. BOUBET - V. HERMANT – F. LETURCQ – M. GORGUET .

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

Objet : Ressources Humaines – Recrutement d'un agent contractuel pour répondre à un accroissement d'activités au Service Culture.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au conseil communautaire les dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui confie à l'organe délibérant de chaque collectivité ou établissement public le soin de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services et à l'exercice des compétences exercées.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activités concernant la réalisation d'une mission de préparation, de coordination et suivi d'actions culturelles, de médiation culturelle auprès de différents publics et d'accueil au musée Jean et Denise Letaille à Bullecourt, liée à l'activité de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Monsieur le Président propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois allant du 1^{er} Octobre 2017 au 31 mars 2018 inclus. Cet agent assurera des fonctions de Chargé de mission culturelle à temps complet et aura les missions suivantes :

- Chargé de développement culturel :
 - Contribution à l'élaboration de la stratégie de développement culturel de la collectivité
 - Définition des objectifs, des cibles,

- Initiation de nouveaux projets culturels, déclinaison en programmation annuelle,
 - Evaluation des moyens nécessaires (budgétaires, humains, logistiques),
 - Relations avec les prestataires, écriture des conventions, suivi des événements,
 - Réunions préparatoires en liaison avec le monde enseignant, communication, préparation et définition des objectifs dans le cadre de l'artiste en résidence,
 - Contribution à l'élaboration de la communication
 - Assistance et conseil auprès des élus et des instances institutionnelles,
 - Evaluation de la politique : définition d'indicateurs, réalisation d'un bilan,
 - Gestion administrative, logistique et budgétaire,
 - Organisation et suivi des manifestations avec les prestataires et partenaires institutionnels et opérationnels (spectacle de la semaine bleue...).
- Chargé d'accueil ponctuel du Musée Jean et Denise Letaille à Bullecourt :
 - Accueil physique et téléphonique des visiteurs
 - Gestion des courriers, e-mails
 - Vente des produits en boutique

Monsieur le Président précise que le candidat recruté devra justifier d'un diplôme de niveau 2 (bac + 3) dans le domaine de la culture, des médias, de l'art, de l'événementiel ou équivalent et d'une expérience professionnelle dans le suivi et le développement de projets territoriaux de développement culturel de trois ans au minimum. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au à l'indice brut 492, indice majoré 425 du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois allant du 1^{er} Octobre 2017 au 31 mars 2018 inclus ;
- d'approuver les missions confiées à cet agent ;
- d'approuver le niveau de rémunération ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget général de l'intercommunalité (chapitre 012 - fonction 30).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 26 septembre 2017 et transmission
en Préfecture le 26 septembre 2017.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2017-129 du 26/09/2017

*RH – Recrutement d'un agent contractuel
Pour répondre à un accroissement d'activités
Service Culture..*

